

RESEAU 2016

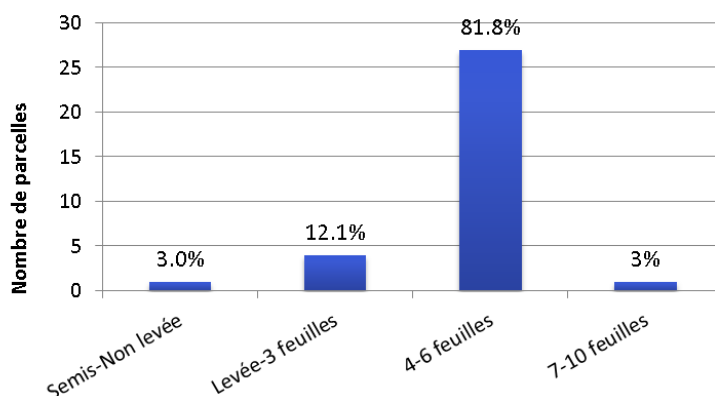
Pour la période du 26 mai au 31 mai (semaine 22), **32 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

STADES DU MAÏS

La majorité des parcelles est levée (96.9%) Les parcelles les plus avancées sont aux stades 7-10 feuilles et la plus tardive est au stade Semis-non levée.

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 22*).

Stade des parcelles de maïs observées
Semaine 22



PYRALES

Chrysalidation

Les suivis de chrysalidation des larves de pyrale permettent de prévoir l'émergence des papillons. Les chenilles hivernantes se transformant en nymphes aux mois de mai-juin, des suivis sont réalisés sur deux sites (Saint-Genouph - 37 et Ouzouer-le-Marché - 41) depuis fin avril.

Cette semaine, le taux de chrysalidation est de :

- **0%** à Saint-Genouph (37)
- **0%** à Ouzouer-le-Marché (41)

Pas d'évolution des taux de chrysalidation par rapport à la semaine dernière.

Les températures annoncées vont permettre l'évolution des chrysalidations.



Chenille de pyrale avant chrysalidation

Suivi des vols

Le **suivi de la pyrale par piégeage** débutera mi-juin avec la pose des premiers sur l'ensemble de la région à partir de la semaine prochaine.

Indications climatiques

La **somme des températures en base 10** constitue un bon indicateur de la précocité du début des vols de pyrale, en complément des suivis de chrysalidation et des relevés de piégeages (cf. Annexe *Sommes de températures (base 10 depuis 01/01/2016)*).

La somme de températures (en base 10°C) observée en région Centre se maintient en dessous des normales trentenaires (i.e. la médiane, courbe verte). On observe les écarts à la médiane suivants :

- - 52 / -46°C.jours en moyenne pour les départements 37 et 45.
- - 78°C.jours pour le 36.
- - 73°C.jours pour le 18.
- - 60°C.jours pour le 41.
- - 34°C jours pour le 28

Au niveau régional, le retard moyen par rapport à la médiane est de 57°C soit 10 jours environ.

Les températures sont un facteur influant le développement nymphal des larves de pyrales. Elles sont très en-dessous des normales de saison et les prévisions indiquent un réchauffement des températures pour la semaine à venir.

LIMACES

Contexte d'observation

De la levée au stade 6 feuilles, les feuilles sont dévorées et seules les nervures ne sont pas attaquées. Des traces de mucus sont laissées sur la plante ou sur le sol.

Etat général

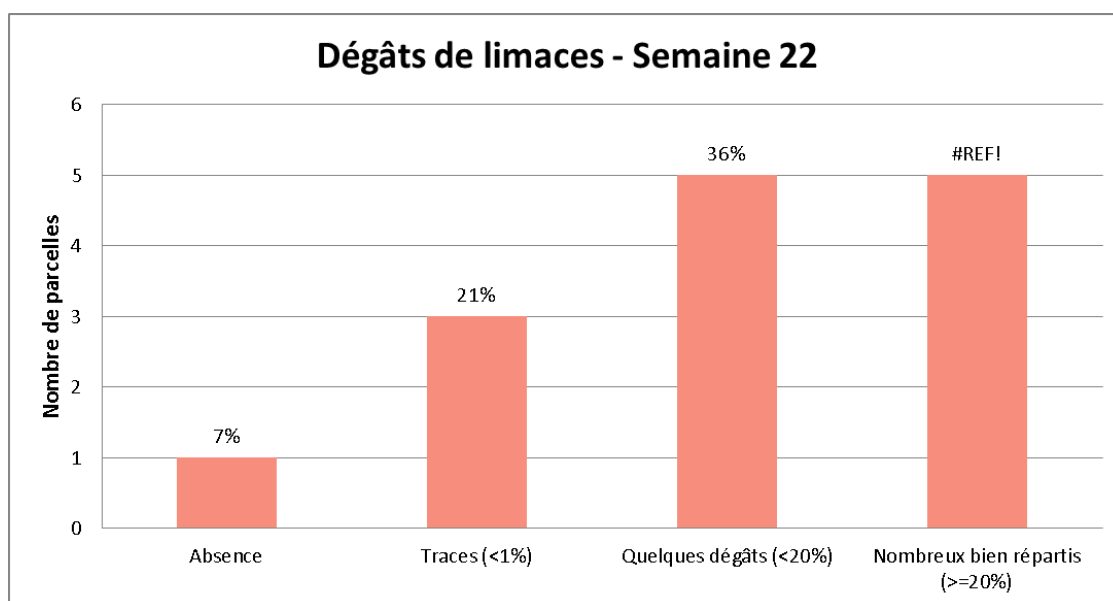
Cette semaine, des attaques ont été observées dans **13 parcelles** sur 14 observées :

- Des traces (dégâts <1%) sont signalées dans 3 parcelles situées dans le 41.
- Des dégâts plus importants (<20%) sont signalés dans 5 parcelles du 28, 36, 41 et 45.
- Des dégâts significatifs (>=20%) sont signalés dans 5 parcelles du 18, 37 et 45

Une **légère diminution du nombre de dégâts signalés** par rapport à la semaine précédente malgré la pression très forte de cette année.



Source Photos : ARVALIS – Institut du végétal

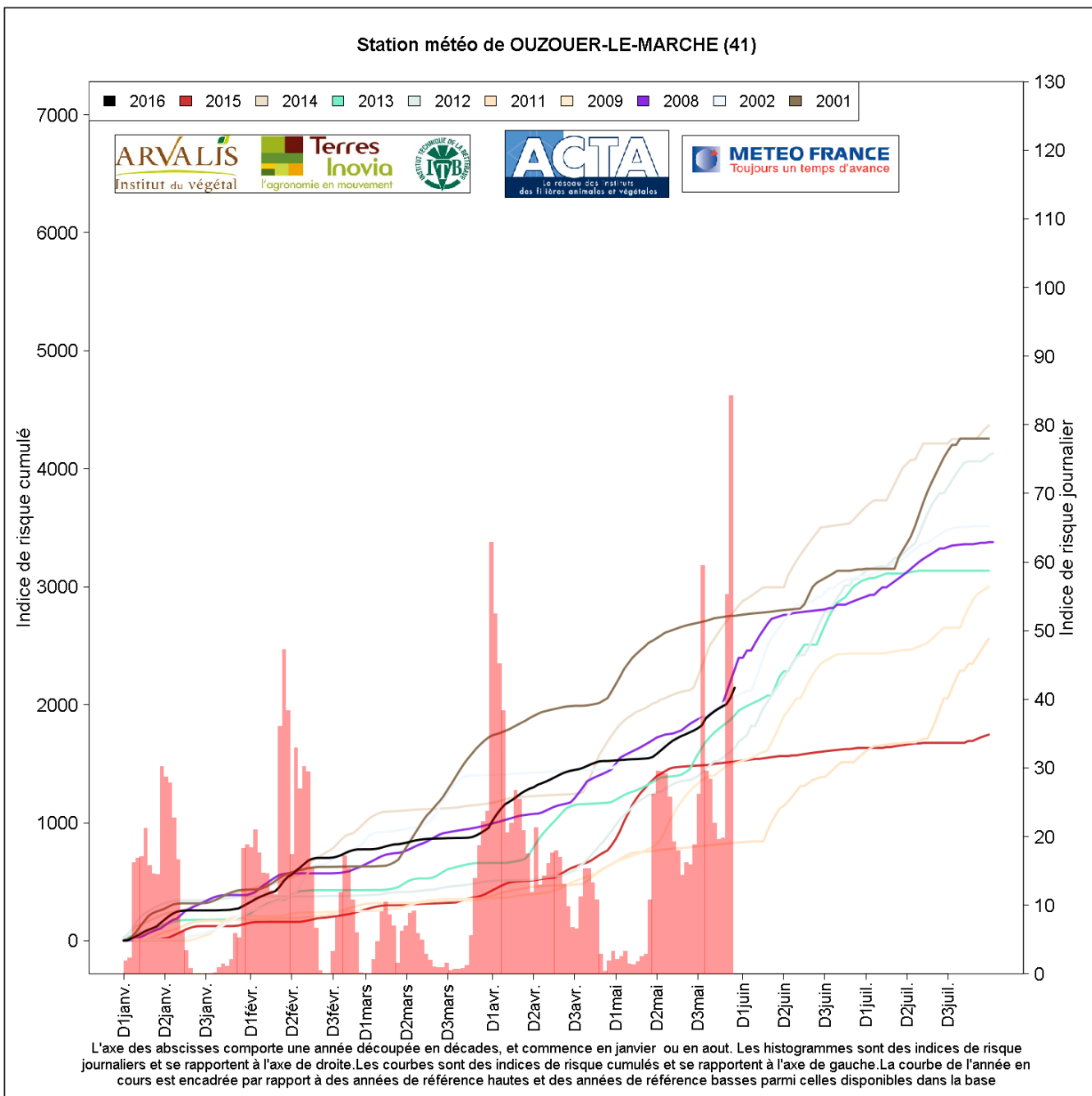


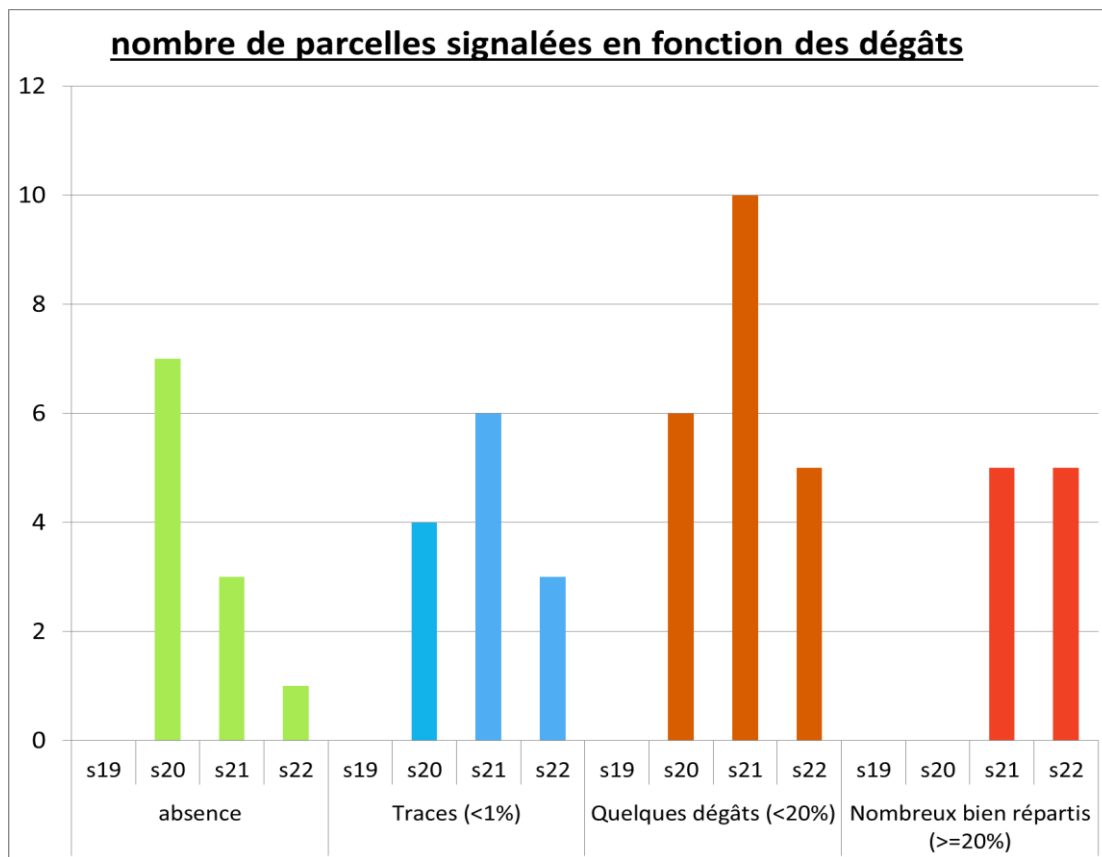
Prévisions



Les informations du modèle limace de l'ACTA nous montrent un niveau de **risque élevé** pour la campagne en cours (Graphique ci-après). La progression de l'indice de risque a augmenté de manière constante suite à la pluviométrie et aux températures clémentes de ces dernières semaines (courbe noire), facteur favorable au développement des limaces et donc au risque de nuisibilité de celles-ci. Cette courbe de risque est relativement haute (actuellement comparable à 2008)

Le **risque Limaces devrait se maintenir** dans les jours à venir au vu des conditions humides et douces annoncées dans la région, d'autant plus que son activité est optimum pour des températures de l'ordre de 15°C avec un sol humide.





Si on compare les semaines en fonction des catégories de dégâts, on remarque une augmentation des parcelles signalées avec des dégâts.

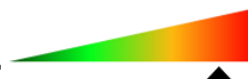
PUCERONS

Metopolophium dirrhodum :

Sur 13 parcelles observées, 1 parcelle (entre levée et 3 feuilles) présente de 1 à 10 pucerons/plante. **Le seuil de nuisibilité est atteint.** Une surveillance régulière des parcelles est recommandée.

Niveau de risque :

Levée – 5/6 feuilles

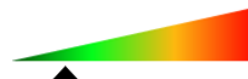


Sitobion avenae :

Sur 12 parcelles observées, aucune ne présente de pucerons *Sitobion*. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

Niveau de risque :

À partir de 3 – 10 feuilles

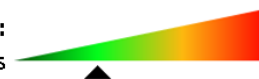


Rhopalosiphum padi :




Pas de signalement de l'espèce.

Niveau de risque :

Levée – 5/6 feuilles



Seuil de nuisibilité

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<i>Metopolophium dirhodum</i> 	Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	<ul style="list-style-type: none"> • Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante • Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante • Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante • Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante Observez la face inférieure des feuilles
<i>Sitobion avenae</i> 	Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules.	Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
<i>Rhopalosiphum padi</i> 	Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles maïs risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.

Crédits photos : AGPM

Crédit photo : Arvalis Institut du Végétal

AUTRES OBSERVATIONS

Stabilisation des dégâts d'**oiseaux** dans 3 parcelles sur 7 observées dans le 18, 28 et 45. Les dégâts sont de faibles (1%) à moyens (<20%).

Niveau de risque :
Levée – 5/6 feuilles



Présence de Cantharides dans une parcelle du 37.

Petites altises détectées dans 2 parcelles du 37 (traces de présence).

Mouches des semis présentent dans 1 parcelle du 45 (avec de nombreux dégâts >20%).

Quelques dégâts de tipules (<20%) observés dans 1 parcelle du 45.

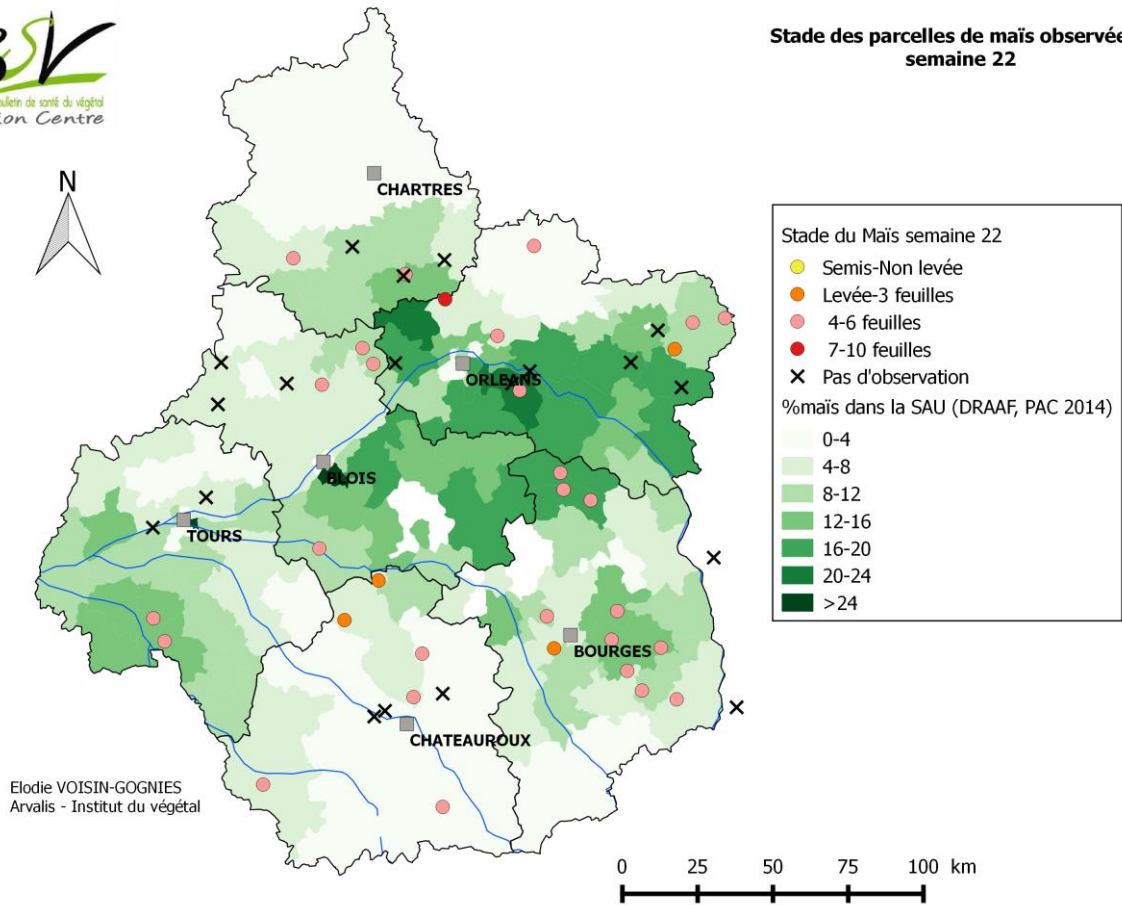
Prochain message : le mardi 7 juin 2016.



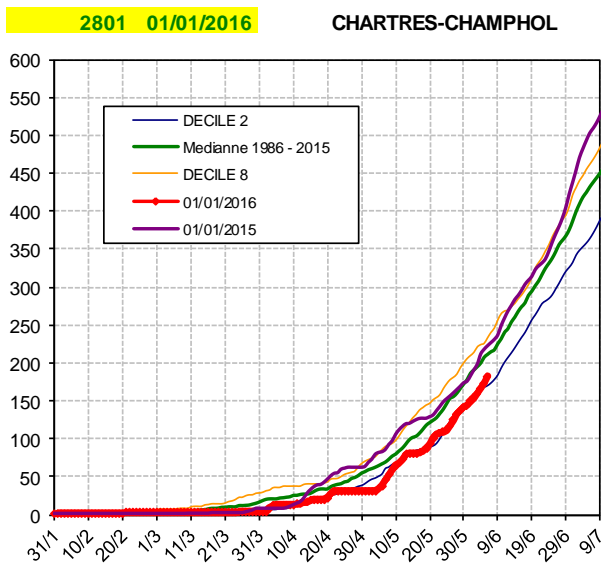
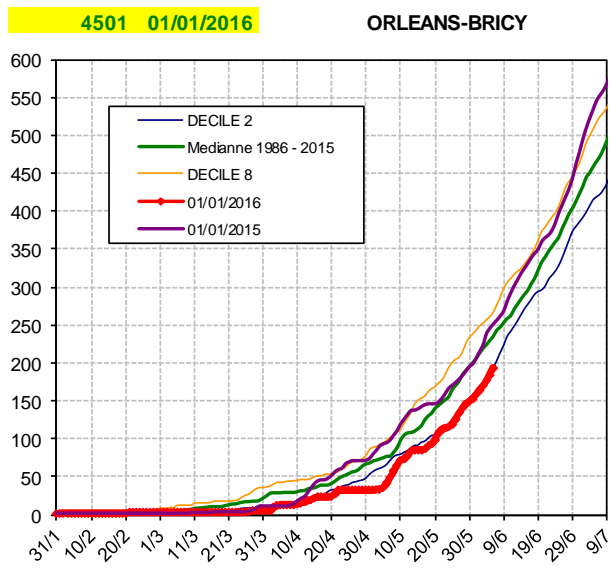
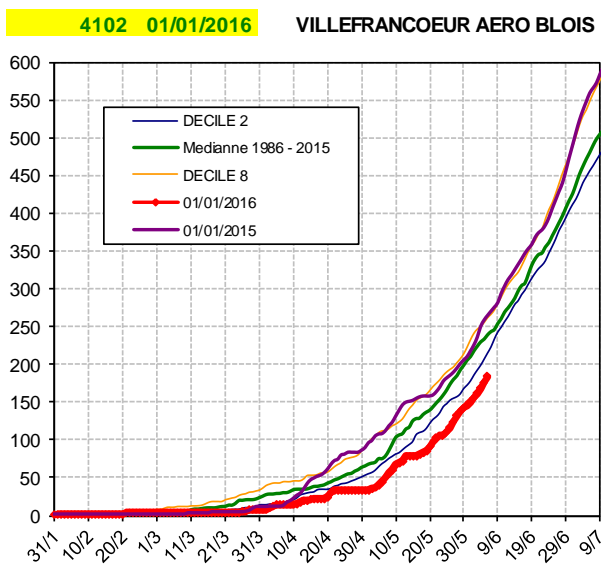
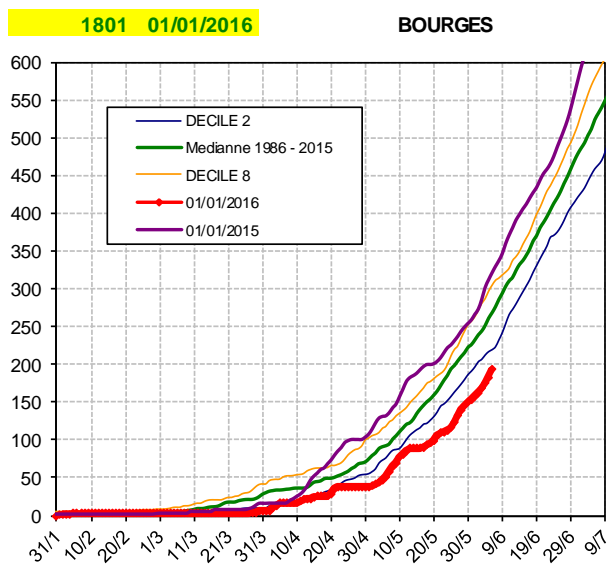
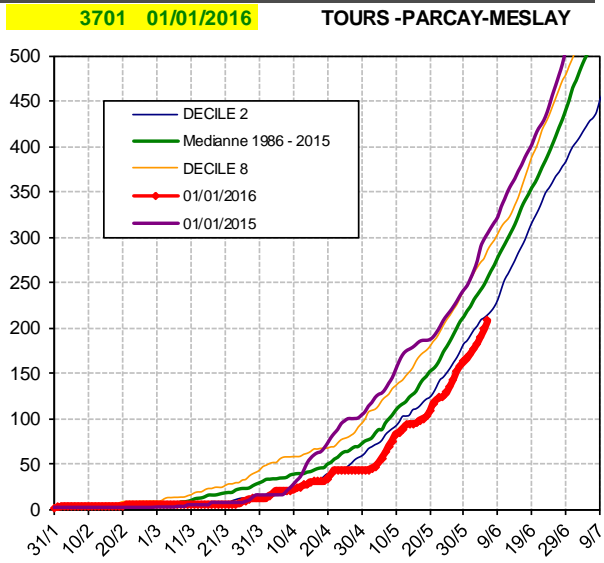
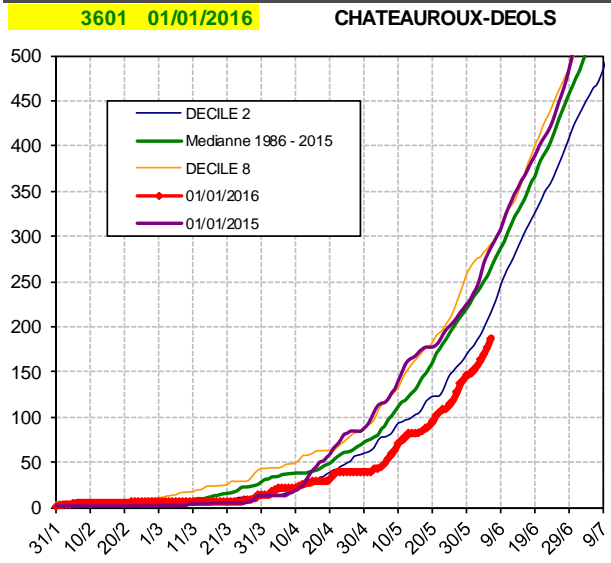
Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Annexes

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 22



SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2016)



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.





Les abeilles butinent, protégeons-les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015